

Questions orales

M. Broadbent: Il ne s'agit pas nécessairement d'une question d'intégrité. Comme le premier ministre est revenu au sujet tout à fait précis dont il est question ici, je vais lui demander si les directives qu'il a promis de soumettre ou du moins d'annoncer à la Chambre auraient empêché l'octroi d'un marché à un proche parent d'un ministre. En d'autres termes, est-ce que la décision qui a été prise dans le cas du ministre des Finances aurait pu l'être sous le régime des nouvelles directives qu'il va maintenant nous présenter?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable ami pose une question rétroactivement hypothétique. Je peux lui donner l'assurance que les directives qui vont être présentées seront, comme il se doit, les plus rigoureuses et les plus sévères jamais soumises à la Chambre des communes.

ON DEMANDE LE DÉPÔT DES DIRECTIVES DANS LES MEILLEURS DÉLAIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, 99 fois sur 100, le premier ministre réussit à ne pas répondre aux questions qui lui sont posées à la Chambre. En supposant que les nouvelles lignes directrices relatives aux marchés de l'État soient assez exigeantes pour que l'erreur qui vient d'être commise ne se répète jamais, au lieu de blâmer l'opposition et la presse de faire le devoir qui leur incombe dans une société libre, pourquoi le premier ministre ne reconnaît-il pas son erreur et ne dépose-t-il pas immédiatement les lignes directrices?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je mérite peut-être une note de 99 p. 100, mais on comprend pourquoi la cote du député de 19 p. 100.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Vous vous trompez encore une fois.

M. Mulroney: Allez, continuez comme cela. Vous sombrez toujours un peu plus chaque jour, et j'en suis ravi. Ce qu'il y a de pis qu'un socialiste, c'est un socialiste moralisateur. Les Canadiens en ont par-dessus la tête de vos histoires. À côté du favoritisme qu'on a vu au Manitoba et en Saskatchewan, Maurice Duplessis a l'air d'un enfant de chœur.

● (1430)

Il n'y a pas eu de conflit, en fait, mais je réponds quand même à mon honorable ami que les nouvelles lignes directrices plus rigoureuses qui s'imposent vont être appliquées. Je crois qu'elles vont faire honneur à la Chambre et satisfaire aux sérieuses exigences de mon honorable collègue.

L'EMPLOI DE DOUGLAS ROBSON

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, je voudrais poser au ministre des Finances une autre question au sujet de son népotisme. Hier, le premier ministre a répondu au député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe ce qui suit, comme en témoigne la page 4019 du hansard:

Le ministre des Finances n'a enfreint aucune directive et il n'a enfreint aucune loi.

Le ministre pourrait-il maintenant nous confirmer ce que je sais pour m'être entretenu avec le sous-registraire général, à savoir que M. Robson n'a jamais signé un document sur les conflits d'intérêts lorsqu'il a travaillé pour le gouvernement en 1979 ni non plus lorsqu'il a travaillé à nouveau pour le gouvernement en 1984, contrairement à ce qu'il aurait dû faire? Pourquoi le ministre des Finances n'a-t-il pas demandé à M. Robson de signer un document concernant les conflits d'intérêts avant de l'engager?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de préciser une chose. Ce n'est pas moi, mais bien le ministre des Approvisionnements et des Services qui a signé le contrat dont parlent de nombreux députés aujourd'hui. En réponse à la question relative à la conduite de M. Robson, il a prêté le serment de discrétion en 1979 et il était lié par ce dernier.

* * *

[Français]

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

LA FIRME LAWSON MURRAY—L'ADJUDICATION DE CONTRATS—
LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Approvisionnements et Services concernant le «château-clique Wilson».

Hier, le ministre des Finances nous disait qu'il n'était pas au courant si la firme Lawson Murray s'était vu accorder d'autres contrats du gouvernement du Canada depuis le 4 septembre dernier.

Est-ce que le ministre des Approvisionnements et Services du Canada peut maintenant informer cette Chambre à savoir si le gouvernement a négocié ou accordé d'autres contrats ou ententes directement ou indirectement avec la firme Lawson Murray depuis le 4 septembre dernier?

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, l'automne dernier, la Banque du Canada a demandé à mon ministère de lui trouver une agence pour s'occuper du programme de publicité relatif aux obligations du gouvernement négociables. Nous avons choisi parmi les entreprises que nous connaissions et dans lesquelles nous avions pleine confiance, la société Lawson Murray pour mener une campagne de publicité d'environ \$200,000 au coût de \$30,000.

Le 14 février, cette société nous a répondu par lettre que le gouvernement précédent avait gaspillé des centaines de milliers de dollars pour ce programme qui était tout à fait inutile. Il s'agit-là, selon moi, d'une initiative tout à fait louable. Je suis extrêmement fier que cette société ait agi ainsi. Je crois n'avoir qu'à me féliciter de l'avoir engagée pour le compte du gouvernement. Je tiens à dire que nous avons accordé un autre petit contrat à cette société au mois de mars et que chaque fois que je pourrai octroyer un contrat à une société qui permettra aux